

# Flash Santé Privée

## UNION FEDERALE SANTE PRIVEE CGT

### MEDICA FRANCE

Suite au courrier CGT adressé à Madame JEANDEL, Directeur Général MEDICA France, le 6 Février 2009 portant sur une demande de réunion supplémentaire afin de continuer à négocier l'accord de groupe relatif aux structures représen-

tatives du personnel et à l'exercice du droit syndical, celle-ci nous répond qu'il lui semble impossible de donner une suite favorable à notre demande.

Il faut noter que cette demande a été portée par trois

organisations syndicales : CGT, CGC et FO. Ces mêmes trois organisations ne sont pas signataires de ce projet d'accord.

Comme quoi, nous ne devons pas avoir la même définition du dialogue social !...

#### Sommaire :

- MEDICA France
- CCN 51
- THERMALISME
- UNIFED
- FORMATION PROFESSIONNELLE
- CROIX ROUGE FRANCAISE

### CCN 51 FEHAP

**Dossier « des 2,58 % » lié à la RTT.**

Après avis de notre avocat et rencontre intersyndicale, la

CGT et les 4 organisations syndicales de salariés ont décidé de faire appel du jugement.

### THERMALISME

Un rendez vous a été obtenu au Ministère de la Santé le 23 Février concernant la fin de la

mise à disposition des 250 fonctionnaires de l'Etat dans l'établissement de cure d'Aix

les Bains. Sollicitation de l'UFSP pour accompagner les camarades à ce rendez-vous.



### UNIFED CRF / CLCC / CCN66 CCN 51 / SOP

L'étude sur le travail de nuit réalisée par l'observatoire de la Branche (Comité Paritaire)

est publiée. Elle est en ligne sur le site de la Fédération. On vous invite à la lire (approche

juridique, impact sur les salariés, etc...)

### FORMATION PROFESSIONNELLE

L'ANI 2009 sur FPC est signé par la CGT.

Nul doute que ce nouvel accord qui constitue un socle

normatif devra être amélioré dans les branches professionnelles.

Attendons maintenant sa déclinaison dans la loi afin d'ouvrir les négociations sur les accords de branche.

## CROIX ROUGE FRANÇAISE

Réunion du Comité Technique Paritaire du 18 Février 2009.

La Croix Rouge Française propose d'adapter la représentativité du personnel à sa nouvelle organisation en région, voire inter région.

Pour ce, elle propose un accord national privant de ses droits les instances de proximité.

Même si nous avons pu revoir l'écriture du document, nous ne serons pas signataires.

Cet accord est accompagné de schémas cibles organisés par filières métiers. La problématique des distances kilométriques est un réel souci.

Ce mode de regroupement entraîne une perte de négociateurs, à savoir de délégués syndicaux.

Il est opposé le choix d'une représentation pour tous les salariés, du fait de petites unités (-10), de salariés isolés.

A notre sens, la carotte d'obtention d'œuvres sociales

vient au mépris du rôle économique des C.E.

Il est nécessaire de préciser que la convention collective, par le biais du comité d'établissement conventionnel (CEC) prévoyait déjà l'obtention d'œuvres sociales pour un plus grand nombre.

**Prochain Comité Central de la Croix Rouge les 12 et 13 Mars 2009 dont un Comité extraordinaire le 13 après-midi.** (Risque d'un nouveau plan social).

---